

• (4.20 p.m.)

De ce frémissement est né un comité parlementaire chargé de pousser plus loin l'étude du problème et de formuler des recommandations. Après avoir étudié son rapport, nous avons imposé à la CJC un conseil de tutelle, composé d'un seul membre, qui a sur-le-champ fait cesser toute l'activité de la Compagnie, des projets étant annulés et bon nombre de travaux restant en plan. Aujourd'hui, nous étudions ce document éclairé, le bill C-176, qui à mon sens, trahit tout ce que représentaient à l'origine le rapport et la CJC. Maintenant, environ quatre ans plus tard, et appauvris de 7 millions, nous revenons au point de départ, c'est-à-dire au conseil désigné. Je m'y oppose avec la dernière énergie.

Je me rends bien compte, monsieur l'Orateur, que pour certains révolutionnaires ardents, ma motion et la précédente paraîtront uniquement symboliques. Si on leur refuse la majorité au conseil, ils pourraient fort bien refuser de marcher. Ces modifications pourraient être considérées comme un simple rafistolage d'une organisation tellement émasculée qu'elle n'a plus de sens, compte tenu de la tâche à accomplir. Quoi qu'il en soit, je crois sincèrement que la voix des hommes d'action tout autant que celle des théoriciens devrait se faire entendre au sein du Conseil.

Une modification demandant trois de sept ou huit membres et quatre de neuf membres élus par les volontaires permettrait à ceux qui travaillent à pied d'œuvre de communiquer avec les membres du Conseil qui sont éloignés des projets. Une telle liaison profiterait à tous les intéressés. Comme ce ne serait pas une voix majoritaire, il ne pourrait être question d'admiration mutuelle. Il ne s'agirait pas de dire «appuyez mon projet et j'appuierai le vôtre». On pourrait éviter tout ce problème et éliminer la critique qui avait antérieurement été formulée.

On s'oppose aussi à l'élection de membres du Conseil par des volontaires en prétendant que le directeur de la Compagnie se trouve ainsi placé dans une situation impossible. Dans ses fonctions d'administration il doit, pour ainsi dire, travailler avec des gens qui peuvent concurremment devenir ses supérieurs à un moment et ses subordonnés à l'autre. Je ne crois pas que cet argument est solide parce que si le Conseil fonctionne bien et selon les règles prévues, il s'intéressera à la législation et ne s'immiscera pas dans le domaine exécutif ou administratif. Tant que les fonctions exécutives et législatives seront complètement séparées, il sera facile d'éviter la critique sur le plan de l'administration. A mon avis, le Conseil pourrait élaborer sa politique et le directeur pourrait l'administrer. Je

ne crois pas que le Conseil doive se préoccuper de l'administration; je ne crois pas non plus que le directeur doive se préoccuper lui-même de la politique.

Je prie instamment la Chambre et le ministre d'accepter cet amendement. Je pense qu'il est conforme à l'opinion personnelle du ministre sur la participation et qu'il indiquera à ces volontaires qui resteront effectivement que cette expérience de première main dans la pratique sera aisément transmise au groupe chargé d'élaborer la politique en vertu de laquelle les volontaires doivent fonctionner et travailler.

Avant de terminer, je dois protester contre le fait que ni au cours des audiences du comité l'automne dernier ni à celles du mois dernier lorsque ce bill a été examiné, nous n'avons entendu le témoignage des volontaires. Ils n'ont pas comparu devant nous malgré leurs demandes réitérées. J'ai tenté en vain qu'ils déposent devant nous ce mois-ci encore, et à mon avis, s'ils avaient exprimé certaines de leurs inquiétudes et de leurs appréhensions devant le nouvel ordre de choses, leurs vues auraient pu être exposées et discutées.

Je voulais aussi apprendre personnellement bien davantage des activités de M. Mendelsohn, du contrôleur et du directeur exécutif, alors qu'ils étaient bien en selle. Leur mandat doit prendre fin le 31 mars. Je voulais savoir combien de projets ont été annulés; combien de volontaires ont été remplacés, le cas échéant; quels critères présidaient aux décisions. Ces considérations touchaient les volontaires à l'extérieur, mais des précisions nous ont été refusées au comité, de sorte que, encore une fois, on demande aux députés de rendre une décision sur un sujet brûlant et complexe, sans qu'ils connaissent toute l'affaire. A mon avis, il aurait été utile que nous entendions de la bouche de témoins de diverses régions comment la population réagissait à la Compagnie. Ce fut, je pense, une omission; nous n'avons pu examiner cet aspect de la question. Notre temps a surtout été pris à écouter toute une kyrielle d'administrateurs de haut rang, et le comité s'est rarement attaqué au cœur de la question.

Depuis deux mois, nous n'avons presque pas eu l'occasion d'étudier le règne de M. Mendelsohn et de surveiller le fonctionnement des projets locaux du haut au bas de l'échelle, ce qui est le contraire de ce qui se passait auparavant. Le contrôleur sans doute remplissait seulement son mandat, qui était de tout immobiliser. Je ne prétendrai pas que cette mesure n'était pas fondée. Les membres de notre parti ont déjà déclaré qu'il faudrait exiger la responsabilité financière. Certes, des restrictions rigoureuses ont été imposées à certains projets encore en vigueur. Les frais de déplacement et de téléphone ont été limi-